

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 13 février 2023, à 18h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 7 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 16 - votants 18

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - HAUBERT IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : FIORONI Stéphane

Pouvoirs de : ARMANDIE Jean-Pierre à CHIAPPONI Marina
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

**OBJET : FINANCES – COMPTES DE GESTION 2022
BUDGET GENERAL – BUDGETS ANNEXES : ALSH - CIAL-PISCINE
- AUBERGE DE JEUNESSE -CRECHE - ECOLES.
BUDGET EAU – BUDGET CAMPING – BUDGET CHAUFFERIE
RESEAU DE CHALEUR – BUDGET PICO CENTRALE.**

N°20230213-01

Rapporteur : Madame Le Maire

Annexes : Comptes de gestion 2022

Synthèse et exposé des motifs

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice :

- 1 – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2 – statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3 – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Madame le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

VU les comptes de gestion du budget général, des budgets annexes, des budgets de l'eau, du camping, du réseau de chaleur, de la pico centrale rendu par Monsieur Antoine DESSEIN, comptable public de Guillestre, qui comprend la situation comptable à la date du 1.01.2022 et les dépenses et recettes au 31.12.2022 ;

VU le détail des opérations de l'exercice 2022 établi au regard des comptes susmentionnés ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui des comptes de gestion susvisés et les autorisations de recettes et dépenses délivrées durant l'exercice 2022 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 24 janvier 2023 ;

VU l'avis du bureau du 6 février 2023 ;

CONSIDERANT que la comptabilité de Monsieur Antoine DESSEIN, Comptable Public de Guillestre, est régulière et n'a donné lieu à aucune observation.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur ;
- **DIT** que les comptes de gestion n'appellent ni observation ni réserve.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 13 février 2022,
Le Maire, Christine PORTEVIN

